

COMMUNE DE LUCENAY L'EVEQUE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 07 avril 2017

Séance ordinaire, sur convocation en date du 30 mars 2017

Membres présents : 07/11

Marc PERILLAT, Martine PERRETTE, Bernard BAUDRIER,
Françoise DURIAU, Christophe THIBAUT, Sylvain CHAMFROY, Henri BRULARD,.

Membres absents : 04/11

Ludovic CHEVALIER qui a donné pouvoir à Bernard BAUDRIER
Magali GARNON qui a donné pouvoir à Martine PERRETTE
Charles de GANAY qui a donné pouvoir à Françoise DURIAU, et a rejoint le Conseil à 22h30
et Bernard GAUDRY qui n'a pas donné de pouvoir.

Le maire ouvre la séance à 20h00.

Marie Christine CHARLOT secrétaire de mairie, est à la table du Conseil.
Secrétaire de séance: Bernard BAUDRIER.

Chaque conseiller ayant reçu le PV de compte rendu du conseil en date du 15/03/17 et vu qu'aucune modification n'étant à y apporter, **le PV est adopté à l'unanimité.**

Budget primitif 2017 :

Le budget primitif 2017 a été soumis au **conseil qui l'a approuvé à l'unanimité.**
Il s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante : 400 568€ pour le fonctionnement et 133 884€ en investissement.

Vote contributions directes :

Afin de respecter le pacte, de confiance et de solidarité, financier et fiscal, **le conseil a voté à l'unanimité** les taux d'imposition, pour les taxes directes, qui demeurent inchangés.
Pour mémoire : taxe d'habitation (8,51%) - Taxe foncière bâti (13,22%) - Taxe foncière non bâti (33,02%).

Demande subvention travaux toiture presbytère :

Une délibération est prise pour demander, au Conseil Départemental, une subvention pour la réfection de la toiture du presbytère.

Constitution commission dénomination nom des voies communales :

En vue de faciliter l'intervention des secours (Médecins, Pompiers, Gendarmes) et le travail de certaines professions (la poste, livreurs...) il a été décidé, bien que ce ne soit pas obligatoire pour une petite commune, de nommer les voies communales et d'attribuer des numéros aux habitations.
Pour ce faire, le conseil approuve la création d'une commission, le but étant de faire le point pour délimiter avec précision les voies de la commune, de leur attribuer un nom, et de prévoir la numérotation des habitations. Ce qui permettra en fin d'année, d'établir avec exactitude les besoins, la commande et la mise en place pourraient être programmées ainsi pour 2018.
Membres de la commission : Marc Périllat, Martine Perrette, Bernard Baudrier, Ludovic Chevalier, Françoise Duriau, Christophe Thibault, Charles de Ganay.

Indemnités régisseurs :

Comme l'an dernier la somme de 260€ est allouée au régisseur du tennis et 100€ pour le régisseur du camping (assurance), les heures d'entretien étant par ailleurs comptabilisées.

Permanence élections présidentielles :

Un tour de permanence, pour la tenue du bureau de vote, a été établi pour les élections présidentielles. Scrutins du 23 avril et 07 mai 2017. Il a été rappelé que pour ces deux tours de scrutin, le bureau de vote fermait à 19h au lieu de 18h habituellement, comme il en sera d'ailleurs pour les élections législatives en juin.

Questions diverses :

- En prévision des travaux de voirie, un tour de la commune a été effectué et quelques aménagements pourraient être retenus notamment au lieu-dit « Les Baraques », au carrefour du Maupas (élargissement voie venant de Volmay) au cimetière de Morey (agrandissement parking).
- Le logement T2 de la mairie sera loué en dépannage, 250€ par mois chauffage inclus. Une fenêtre sera changée pour 782€.
- L'électricité a été installée dans le hangar communal.
- Certains parents d'élèves ont demandé s'il était possible de faire stationner le bus de l'école sur la place. Ce dernier, arrêté devant la sortie d'école, masque la visibilité lorsqu'ils traversent avec leurs enfants. A ce sujet, les avis sont partagés. Si effectivement le bus occasionne une gêne visuelle pour ceux qui traversent, il n'en demeure pas moins que cet emplacement offre une plus grande sécurité pour les petits qui doivent embarquer, car le bus se trouve juste en face du portail de sortie et ils n'ont pas ainsi à traverser la route, sous la surveillance de l'accompagnatrice. Le bus est arrêté dans une zone 30 km/h, ce qui limite la vitesse des autres véhicules. De plus sa présence oblige quand même ceux-ci à ralentir. Au moment de la sortie, la place est souvent encombrée par les véhicules des parents qui obstruent quelquefois l'entrée ou la sortie de cette place, ce qui compliquerait encore les manœuvres du bus.

Ne vaut-il mieux pas assurer la sécurité des petits qui n'ont pas, à ce moment là, leurs parents pour les guider ?

Réflexion en cours, la directrice sera vue.

- Pour le camping, un forfait de 900€ est fixé pour l'association « la Barboulotte » qui établira son camp d'été en juillet. De même un forfait de 1800€ est fixé pour la présence d'une famille au camping (de l'ouverture à la fermeture). Le paiement sera effectué par 4 chèques de 450€ en début de chaque mois.

L'ordre du jour de cette séance ordinaire étant épuisé, la séance est levée à 23h30.